

provoquer que le gouvernement compte prendre pour assurer l'arrivée en France des bâles de l'Algérie et de la Tunisie nécessaires pour faire la soudure entre les deux récoltes.

## LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

M. le président donne lecture du projet de loi pour assurer l'arrivée en France des bâles de l'Algérie et de la Tunisie nécessaires pour faire la soudure entre les deux récoltes.

La Chambre invite le gouvernement à appliquer la loi sur la suspension du monopole du pavillon pendant la grève des inscrits maritimes.

BOUILLON développe son projet de résolution, déclarant que son dépôt n'a d'autre but que d'amener le gouvernement à faire contre ses intentions à l'égard des armateurs qui viennent de refuser l'arbitrage qui leur était proposé.

BOUILLON rappelle pour quelles raisons les inscrits maritimes se sont mis en grève. Depuis trop longtemps les compagnies laissent le sourire oreille à leurs revendications.

Quelques-uns contestent que les inscrits nient le droit de se mettre en grève. Ils n'ont pas été exclus des lois de 1862, 1863 et 1864. Cependant, dans tous les ports, les tribunaux maritimes ont condamné des centaines d'inscrits comme débrouillards.

Il est faux de prétendre que les inscrits nient un monopole.

Seules les compagnies ont un monopole de pavillon entre l'Algérie et la France.

Le maintien de ce monopole n'a d'autre résultat que de garantir l'intérêt des armateurs, puisqu'il en coûte, pour transporter une tonne de blé d'Algier à Marseille, plus que pour transporter la même tonne de blé à Londres et à Hambourg.

La Chambre a toute confiance aux inscrits. Il n'y aucun intérêt à se mettre en grève. Ils savent que les populations des ports en souffrent. Il y a au Havre 13 navires chargés de blé. Les dockers ont décidé que, pour éviter une pénurie du blé, ils déchargeraient les navires, même si les inscrits n'obéissent pas à satisfaction.

M. F. DAVID. — Ils se sont conduits comme de braves gars.

BOUILLON. — Oui, mais le gouvernement les poursuit. (Applaudissements.) Nous demandons au gouvernement de faire connaître ses intentions. La suppression du monopole de pavillon ne sera pas un remède. Le gouvernement peut aussi réquisitionner les paquebots ; s'il le faisait, les inscrits régleraient devant leurs portes.

Les inscrits ont même dit qu'ils demandaient à leurs camarades de renoncer à la grève et l'arbitrage. Mais évidemment ils demandaient que le gouvernement dise aux armateurs qu'ils n'ont pas le droit de suspendre la vie du pays. Si le gouvernement réquisitionnait demain les paquebots, les inscrits répondront à son appel. (Vifs applaudissements.)

Réponse de M. Fernand David

Le Gouvernement fera son devoir.

M. F. DAVID, ministre du commerce, répond à M. Bouillon :

LE MINISTRE. — La question portée à la tribune est des plus graves et touche à des intérêts fondamentaux.

Dans le 19<sup>e</sup> Congrès des Gens de Mer, on a demandé que tous les inscrits fussent payés sur des tarifs uniformes.

À la date du 1er juin dernier, la Compagnie transatlantique avait relevé les traitements : mais les chauffeurs, moins bien traités que leurs camarades, protestèrent.

COMPÈRE-MOREL. — Quels sont les salariés des membres des conseils d'administration ?

LE MINISTRE. — Telle est la cause de la grève qui dérange les efforts du gouvernement malheureusement devant générale. Les propositions d'arbitrage du gouvernement n'ont pas abouti. La loi du 22 juillet 1909 qui crée des conseils d'arbitrage n'étaient pas obéies. Il a fallu songer à trouver d'autres moyens de conciliation.

Les inscrits ont accepté la composition d'un tribunal arbitral composé de six représentants des armateurs, de six représentants des inscrits et d'un président désigné par le gouvernement.

Les inscrits de Marseille et du Havre ont décidé que cette solution était adoptée.

Le tout des armateurs, la Compagnie des Messageries a accepté : les autres Compagnies ont opposé une fin de non recevoir.

Le gouvernement a insisté auprès des armateurs. Dans la lettre qu'il a réécrite aujourd'hui, ils déclarent qu'ils ne peuvent accepter un compromis sur les bases des revendications des inscrits.

Cependant, le gouvernement ne désespère pas d'aboutir une transaction. Il a assuré que, avec l'accord des armateurs, il va faire tout ce qui peut être fait pour empêcher la défense nationale.

La suppression du monopole de pavillon qu'on propose a été envisagée par le gouvernement. Il considère que ce serait la une mesure douloureuse et peut-être peu efficace. C'est pourquoi il hésite à la prendre. Cependant, si le fait, il la prendra conformément à la loi de 1909 qui lui en donne le droit. Le gouvernement fait son devoir, il demande à la Chambre de lui faire confiance. (Applaudissements.)

VOIX A GAUCHE. — Et la réquisition ?

LE MINISTRE. — C'est la une des mesures que le gouvernement envisagera.

LES ORDRES DU JOUR

La clôture est proposée.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. Bouillon a modifié de la façon suivante son projet de résolution :

La Chambre invite le gouvernement à réquisitionner les paquebots des Compagnies pour le transport des bâles de l'Algérie et de la Tunisie.

Le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu deux ordres du jour : 1. de MM. Puech et Dariac ; 2. de M. Ringuier.

M. KLOTZ, ministre des finances, fait appeler aux sentiments de concorde et de compréhension de toute la Chambre. Il demande à la Chambre de voter l'ordre du jour Dariac et Puech pour permettre au gouvernement de poursuivre son effort vers la solution du conflit.

BOUILLON consent à retirer son projet de résolution.

RINGUIER déclare retirer son ordre du jour pour que le vote de la Chambre puisse être reporté.

M. DASCHANEL met aux voix l'ordre du jour : MM. Puech et Dariac ainsi conjointement.

La Chambre comptant sur le gouvernement pour faire aboutir les pourparlers d'arbitrage et à défaut pour appliquer les lois brisantes, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est voté par 305 voix contre 0.

La loi de dix heures

La Chambre reprend ensuite la discussion de la loi de 10 heures.

Le président rappelle que la Chambre avait approuvé les articles 8 à 4 à la commission. Celui-ci propose une nouvelle rédaction de l'article 2.

MAUGER développe un amendement tendant à diviser cet article. Il demande que l'on vote d'abord sur les mots :

« La dispense édictée au dernier paragraphe de l'art. 1er cessera de plein droit deux années après la mise en vigueur du règlement d'administration publique prévu pour son exécution. »

L'INCIDENT N'AURAIT AUCUNE CONSEQUENCE GRAVE

Paris, 27 juin. — Dans les meilleurs délais, on compte que l'incident russe, dont l'arrestation du capitaine Kostewitsch ne peut avoir aucune conséquence importante et sans répétition réglée.

La première partie de l'art. 3 citée plus haut est adoptée.

MAUGER propose de supprimer la fin de l'article.

M. Justin GODART, rapporteur, précise la partie de la rédaction nouvelle proposée par la commission.

Dans un établissement occupant des ouvriers adultes, la loi de 1903 impose la limite de douze heures.

Dans un atelier mixte, la journée de travail est fixée par la loi de 1900 à dix heures.

Beaucoup d'industriels, pour pouvoir rester sous le régime des douze heures, ont renvoyé les femmes et les enfants.

Le gouvernement a pensé que pour éviter cette conséquence, il fallait pour l'apprentissage, qui fait généralement la journée de dix heures pour tous les établissements.

Depuis le vote de l'amendement Delphier, le principe de l'unification désirée a été entamé. Si l'on décide que la loi ne s'applique pas dans les établissements n'occupant pas plus de cinq ouvriers adultes, ces établissements, où se fait surtout l'apprentissage, n'empêtreraient plus de femmes et d'enfants.

Pour éviter ce résultat, il est nécessaire de dire que les femmes et les enfants travaillent dans les établissements n'occupant pas plus de cinq ouvriers adultes continueraient à faire dix heures et que les adultes travailleraient dans les mêmes locaux, perdant le bénéfice de la loi de 1900, seront placés sous le régime de la journée de douze heures.

C'est dans ce sens que la commission a rédigé le texte nouveau, pour bien montrer les conséquences des exemptions proposées.

MAUGER. — Ma proposition rétablit la normale pour l'unification des heures de travail pour tout le personnel employé. (Applaudissements.)

M. PUECH. — Je propose, par mon amendement, d'exempter de la loi tous les établissements occupant plus de dix ouvriers adultes. Toute la question est de savoir si la Chambre adoptera le chiffre de cinq qui est proposé par la commission ou le chiffre de l'autre.

Le malheureux, touché à la figure et en pleine poitrine, s'affaisse.

Après qu'on lui eut donné les premiers soins, il fut conduit chez M. le docteur Truffaut qui constata que les plombs avaient atteint le bas de la cage thoracique que la poitrine, codée. D'autres plombs ont atteint le poumon gauche.

Dès qu'il fut transporté à l'hôpital, il fut opéré et épaulé l'armé lui échappa. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une grosse partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Le malheureux, touché à la figure et en pleine poitrine, s'affaisse.

Après qu'on lui eut donné les premiers soins, il fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Le malheureux, touché à la figure et en pleine poitrine, s'affaisse.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent chercher le fusil. Le jeune homme, qui avait été blessé, fut transporté à l'hôpital. Le chirurgien, qui tenta de le recoudre, fut arrêté par une autre partie d'assouvir sur elle son affreux plaisir.

Un autre accident a mis bien en émoi la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Depuis quelques jours une pie voleait dans la cour de la Scierie et les ouvriers avaient projeté de la tuer. Dans ce but un fusil avait été apporté. Hier matin l'oiseau vint dans la cour et perdit l'oeil. Des personnes de Despres, 18 ans, coururent cher